

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_064
RAPPORT MUTUALISATION 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence PINEAU, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY à Franck YVONNEAU, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, 1^{ère} Adjointe au Maire Déléguée aux Finances-Economie-Emploi-Administration générale-Communication et Relations extérieures, rappelle à l'Assemblée que Bordeaux Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2015. L'adoption du schéma de mutualisation par le Conseil métropolitain a permis la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2016 d'une mutualisation de grande ampleur entre Bordeaux Métropole et 11 de ses communes membres ayant souhaité intégrer les services communs dès la première année.

Le processus de mutualisation des services a été mené de façon progressive avec quatre cycles annuels d'adhésion, sur la base du volontariat et selon un principe de flexibilité, avec un niveau de service modulable.

Le conseil municipal de la ville de Mérignac a validé un périmètre de mutualisation sur 11 domaines : les finances, la commande publique, le magasin général, la veille juridique, les ressources humaines (hors dialogue social), le numérique et les systèmes d'information, la gestion et l'investissement sur le domaine public, le cadre de vie et l'urbanisme, le programme local de l'habitat et l'amélioration du parc immobilier bâti, les magasins, les relations internationales.

Selon l'article 5 du contrat d'engagement, la Métropole doit réaliser une évaluation annuelle pour vérifier les engagements pris par les cocontractants et la diffuser à chaque commune avant le 31 mars, sous la forme d'un rapport ayant vocation à être présenté en conseil municipal. En complément du rapport d'avancement de la mutualisation présenté par Bordeaux Métropole chaque année, le présent rapport a pour objet de présenter l'avancement de la mutualisation concernant la ville de Mérignac sur l'année 2024.

Les faits marquants de la mutualisation en 2024 :

L'année 2024 est celle du renforcement de la mutualisation des fonctions supports. Ce neuvième cycle de la mutualisation s'est conclu par l'intégration de cinq communes (Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Martignas-sur-Jalle et Carbon-Blanc) dans six domaines (ressources humaines, finances, commande publique, affaires juridiques, parc matériel roulant, domaine public). Soit dix agents mutualisés et cinq agents régularisés.

Le schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole voté en 2015 mentionne dans ses principes fondateurs, la prise en compte de la dynamique des charges par la Métropole. Les études sur la dynamique des charges cumulées (2016-2024), mettent en évidence une « non-dépense » pour les communes d'un montant de 18,6 millions d'euros au titre de l'année 2025 ce qui représente, depuis 2016 en montant cumulé, plus de 80 millions d'euros. Ces dépenses ont été supportées par Bordeaux Métropole depuis le début de la mutualisation.

En 2024, la gouvernance territoriale a trouvé son rythme. Au total, ce sont neuf conférences territoriales, quatre séminaires des directeurs généraux des services et une quinzaine de revues de contrat d'engagement qui se sont tenues. Depuis septembre 2024, les DRH de l'ensemble des communes de la Métropole se réunissent chaque trimestre pour partager les actualités et les bonnes pratiques en matière de ressources humaines.

Concernant les nouveautés pour cette année, un portail OpenData dédié à la mutualisation et ouvert au grand public, a été créé afin de faciliter la compréhension de la mutualisation. A noter également le lancement d'une campagne de réalisation des analyses d'impact sur la vie privée (AIPD) concernant les traitements des données personnelles des CCAS des communes ayant mutualisé le domaine. Mais aussi l'enrichissement des fonds d'archives grâce à la collecte d'archives auprès des villes permettant une meilleure accessibilité aux documents par les usagers. Les fonds numérisés disponibles et consultables sur le site Internet sont régulièrement complétés.

Ces éléments sont disponibles dans le rapport de Bordeaux Métropole.

Bilan de l'activité des services mutualisés sur l'année 2024 pour la ville de Mérignac :

Chaque année, une revue du contrat d'engagement réunit les représentants de chacun des services communs, municipaux, et les élus en charge des domaines mutualisés afin de réaliser le bilan de l'année écoulée et de dresser les perspectives à venir.

La revue de contrat d'engagement pour la ville de Mérignac organisée le 16 mai dernier a permis de dresser un bilan positif du travail commun conduit dans son ensemble sur l'année 2024, tout en dégageant des axes d'améliorations.

Parmi les actions menées sur l'année 2024, on note la poursuite du travail en matière d'optimisation de la gestion financière, avec l'amélioration des délais de paiement (19,58 jours en 2024 contre 20,05 jours en 2023), le renforcement de la proximité des agents de la ville avec le PTO et l'amélioration de la qualité comptable notamment par le suivi de la gestion patrimoniale.

Dans le domaine numérique et systèmes d'information, la modernisation de l'environnement de travail NEO (agent) a permis le déploiement du projet NEO Partages en juin 2024. Ce service simplifie les activités de gestion des documents à distance, favorise la collaboration en direct sur les documents, simplifie la gestion des droits sur les espaces de stockage. A noter également le réaménagement numérique de la salle du Conseil Municipal, la dématérialisation des inscriptions ALSH Pré-ados, la mutualisation de la Médecine préventive du travail (PREVENTIEL) et le déploiement du dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Suite à l'adoption par le Conseil métropolitain en 2023 de sa « stratégie numérique responsable », le Service commun numérique a accompagné sur l'année 2024 les services de la Ville à l'adoption de stratégie numérique responsable à l'échelle communale. Cela s'est traduit par la construction et le partage d'un outil de mesure dynamique de l'empreinte carbone numérique de la commune, et l'organisation d'un grand évènement métropolitain organisé en mars 2024 : « Le Mois de la collecte Numérique / Première Edition », récoltant sur le point de collecte à Mérignac 1653 équipements, soit 3027 kg d'équipements collectés.

Avec la dématérialisation de l'instruction des droits du sol au 1^{er} janvier 2022, le nombre de dépôts en ligne a atteint 93% en 2024 contre 86% en 2023. La baisse du taux de fréquentation des permanences d'accueil en mairie se poursuit pour la 3^{ème} année consécutive, soit une baisse de 33,8% depuis la mise en place de la dématérialisation. Au global, le nombre de dossiers est en légère baisse, moins 0,6% par rapport à 2023. Par type de dossiers, les chiffres confirment cette année encore, la progression des travaux effectués par les particuliers (isolation par l'extérieur, panneaux photovoltaïques, extensions/surélévations mesurées), et un recul des projets de plus grande ampleur.

En matière de commande publique, la charte des achats responsables a été adoptée et diffusée au niveau des services, accompagnée d'une sensibilisation à la commande publique et à l'achat durable lors d'un séminaire. A été également lancé un travail sur la nomenclature marchés publics permettant la computation des seuils avec l'ensemble des chefs de service Coordination administrative et financière des pôles administratifs de la ville (CAF-DAF).

Du côté des ressources humaines, l'année a été marquée par la mise en place d'outils structurants et de modalités de travail efficaces entre les directions et la direction des ressources humaines du pôle territorial ouest (PTO) notamment autour du plan de lutte contre l'absentéisme à travers des actions ciblées, les projets des services, le suivi individuel de situations complexes. Le nombre de procédures de recrutement s'est maintenu en 2024, en très légère augmentation par rapport à 2023, avec toutefois un nombre de prises de fonction moins élevé (148 contre 170), ce qui confirme les tensions et les difficultés de recrutement. En ce qui concerne la formation, on note une augmentation de 22,28% du nombre de jours de formation réalisés en 2024 par rapport à 2023, et une augmentation de 6,88% d'agents formés.

Dans les autres faits marquants, on peut noter la réalisation de travaux de voirie d'envergure à hauteur de 1,314 millions d'euros (couches de roulement et trottoirs), la poursuite du plan de modernisation de l'éclairage public de la Ville avec plus de 1300 points lumineux en leds réalisés en 2024, mais aussi l'expérimentation de nouveaux matériels comme la pose de mâts d'éclairage en alimentation exclusivement solaire (ex : ferme pédagogique), le balisage de voie verte avec des plots solaires. Côté espaces verts, la production horticole a produit 28 650 plantes sur 2024, et comme chaque année plus de 450 plants fruitiers ont été distribués lors de la « Semaine de l'arbre ». La

collecte des déchets verts en porte à porte reste élevée avec environ 900 tonnes en 2024 contre 807 tonnes en 2023.

La présentation des sujets évoqués en revue de contrat d'engagement par domaine mutualisé est jointe en annexe. Les fiches bilan thématiques pour l'année 2024 restent disponibles sur demande auprès des services.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-4-2 et L. 5211-4-3,

Vu la délibération n° 2015-0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation,

Vu la délibération n° 2015-174 du 9 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention-cadre de créations de services communs avec Bordeaux Métropole,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Economie-Emploi et Participation citoyenne en date du 20 avril 2026,

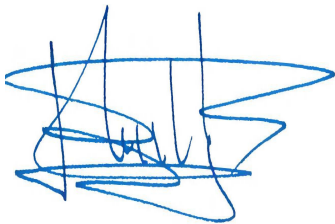
ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte de la communication du rapport de mutualisation de la ville de Mérignac 2024.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.